



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2305

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Festival du cinéma Lumière 2011 - Attribution d'une subvention à l'Institut Lumière**

service : **Délégation générale au développement économique et international**

Rapporteur : Madame Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Brailard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéremian), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011**Délibération n° 2011-2305**

commission principale : développement économique

objet : **Festival du cinéma Lumière 2011 - Attribution d'une subvention à l'Institut Lumière**

service : Délégation générale au développement économique et international

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les objectifs de l'action de la Communauté urbaine

Les objectifs de la politique événementielle culturelle de la Communauté urbaine, qui s'inscrivent dans le plan de mandat au titre du rayonnement de la métropole, de son dynamisme économique et de la synergie avec les territoires partenaires, sont les suivants :

- offrir des manifestations de haute qualité artistique partagées par le plus grand nombre d'habitants,
- favoriser la mise en œuvre de nouvelles pratiques culturelles, plus collectives, festives, ouvertes vers la diversité, qui viennent appuyer le désir de lien social et du vivre ensemble,
- développer des synergies sur l'ensemble du territoire, avec toutes les communes, pour faire naître un sentiment d'appartenance communautaire et, à terme, d'appartenance au pôle métropolitain,
- favoriser le rayonnement national et international de la métropole en développant une image de dynamisme et modernité,
- générer des retombées directes et indirectes sur l'économie locale (industries créatives, tourisme, etc.).

Le bilan de l'édition 2010 du festival de cinéma Lumière

La deuxième édition du festival de cinéma Lumière 2010, organisé par l'institut Lumière, s'est déroulée du lundi 4 au dimanche 10 octobre 2010, avec une pré-ouverture du village du festival, le mardi précédent.

Le succès de la première édition autour de la transmission de l'amour du cinéma et de la présentation de films du patrimoine sur des copies restaurées, s'est largement confirmé en 2011. Au total, ce sont près de 75 000 entrées, soit une augmentation de 41 % par rapport à 2009, qui ont été enregistrées dans les différentes manifestations au cours de la semaine. Cette fréquentation se répartit comme suit : 32 000 dans les 34 salles de cinéma, 24 000 lors des 6 séances spéciales, 15 000 dans le village de jour et 4 000 dans le village de nuit.

Les 34 salles de cinéma partenaires sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine ont accueilli 175 séances présentant 88 films, le plus souvent en copies neuves, restaurées ou en numérique haute définition. Parmi celles-ci, 126 ont été présentées par des personnalités du cinéma, artistes, critiques ou historiens.

Dans les 23 salles hors Lyon, situées sur 22 communes différentes, la mobilisation des communes a permis de relayer la communication de l'Institut Lumière et des salles, de toucher des associations en plus grand nombre conduisant à une fréquentation, par séance, qui est passée de 88 à 140 personnes en moyenne. Désormais intégrées dans l'agenda culturel des communes, les séances du festival ont souvent été accompagnées d'expositions et de rencontres, avant et après les projections.

Les séances spéciales, dont la fréquentation a quasiment doublé, ont rencontré un beau succès et ont permis de toucher de nouveaux publics, spécialement les enfants et les jeunes. La Halle Tony Garnier a réuni 80 personnalités du cinéma pour la soirée d'ouverture "Chantons sous la pluie" en présence de Stanley Donen. Les films "Le roi et l'oiseau" destiné aux enfants, la "Nuit de la comédie américaine" destinée plutôt aux moins de 25 ans, ainsi que la séance de clôture "Le Guépard", ont réuni chacun près de 5 000 personnes. Enfin, 2 500 personnes étaient présentes à l'amphithéâtre de la Cité internationale pour la remise du prix Lumière à Milos Forman et la projection de son film "Amadeus".

Le village de jour, installé dans le parc de l'Institut Lumière, avec une restauration et une boutique de vente de DVD, a été fréquenté par près de 15 000 personnes sur la durée du festival et a constitué un point d'ancrage fort pour la rencontre du public et des invités. De même, le village de nuit, situé sur les quais du Rhône, a constitué un lieu de rencontres plus informelles entre public et personnalités et a accueilli près de 600 personnes chaque soir.

Concernant le volet professionnel de la manifestation, de nombreux professionnels travaillant sur la conservation et la restauration du patrimoine cinématographique, sont venus à Lyon à cette occasion (cinémathèques, laboratoires, studios, etc.), confirmant pour eux l'intérêt de ce rendez-vous unique en France. La Communauté urbaine s'est parallèlement largement investie dans la tenue d'une manifestation sur le pôle Pixel à Villeurbanne, en présence de producteurs invités de l'Institut Lumière et de professionnels régionaux. L'objectif était de mieux faire connaître les entreprises installées sur le pôle et leur savoir-faire, et de mettre en avant la filière image de la métropole. Enfin, 2 "Master Class" destinées aux étudiants, l'une autour de Milos Forman et l'autre autour de la restauration-numérisation des films, ont rassemblé 450 personnes à l'université Lyon 2.

La communication a été très visible sur le territoire grâce, notamment, à la bache de la place Bellecour située à proximité immédiate de celle de la Biennale de la danse, avec un logo commun : "Le Grand Lyon, métropole d'événements". Enfin, le festival a été couvert par 349 journalistes, 40 % de la presse nationale, 60 % de la presse régionale, produisant environ 550 articles au total.

Le festival Lumière - édition 2011

La troisième édition du festival se déroulera du lundi 3 au dimanche 9 octobre 2011, avec une pré-ouverture du village de jour, le mardi précédent. Cette année encore, des séances sont prévues dans toutes les salles de cinéma de la Communauté urbaine (35 salles et 23 communes impliquées) avec des invités présents pour introduire et commenter les films.

Les salles permanentes proposeront plus de séances, tant en soirées qu'en matinées, pour répondre à la forte demande du public. Dans les communes hors Lyon, des actions spécifiques seront menées avec les directeurs des salles ainsi qu'avec les représentants du Groupement régional d'actions cinématographiques (GRAC) afin d'accroître leur fréquentation. Des séances de grande ampleur (Halle Tony Garnier, auditorium, amphithéâtre de la Cité Internationale) ponctueront à nouveau la semaine.

Le village de jour installé dans le parc de l'Institut Lumière, ainsi que le village de nuit, sur les berges du Rhône, à la "Plateforme", accueilleront à nouveau le public et les invités du festival. Dans le village de jour, l'espace restauration sera étendu et la boutique DVD verra son offre augmenter grâce à une plus grande diversité des titres, telle que demandée par le public.

Cette année, en plus des expositions organisées sur les grilles de l'Hôtel du Département et dans le village cinéma, une grande exposition est prévue, dès le mois de septembre, dans un lieu inédit.

Les séances des "Master class" et les sujets traités se multiplieront tant sur la cinéphilie et les personnalités présentes que sur des questions techniques et professionnelles.

Le tarif des séances, unanimement apprécié, sera maintenu à 5 €, et les actions en faveur de l'accréditation seront renforcées pour fidéliser le public.

Au-delà de la Communauté urbaine, des actions de communication et de presse, en direction d'un public national et international, seront organisées afin d'élargir la notoriété du festival.

Sur le volet professionnel, un colloque à vocation économique sera organisé sur "les nouvelles technologies et la restauration-conservation" afin de renforcer l'image du festival comme un rendez-vous incontournable des professionnels impliqués dans la défense du cinéma de patrimoine.

Le budget prévisionnel de l'édition 2011

Recettes	Réalisé 2010 coût HT (k€)	Prévisionnel 2011 coût HT (k€)
Communauté urbaine de Lyon	1 100 000	1 100 000
région Rhône-Alpes	250 000	250 000
Conseil général	100 000	100 000
ressources propres de l'Institut Lumière (mise à disposition de personnel et de locaux)	150 000	217 000
billetterie	256 000	260 000
mécénat et partenariat	403 000	500 000
autres (produits dérivés, livres, échanges marchandises)	164 000	196 000
Total	2 424 000	2 623 000
Dépenses	Réalisé 2010	Prévisionnel 2011
programmation artistique	621 000	693 000
communication	546 000	581 000
services des publics	271 000	285 000
partenariats	63 000	63 000
professionnel	139 000	208 000
technique	133 000	139 000
services généraux	106 000	106 000
locaux	522 000	526 000
équipements	21 000	21 000
Total	2 424 000	2 623 000

Modalités de soutien de la Communauté urbaine

La Communauté urbaine de Lyon souhaite apporter son soutien à l'association Institut Lumière pour l'organisation du festival Lumière en 2011. La participation financière proposée est de 1 100 000 €, sous forme d'une subvention forfaitaire (montant identique en 2010) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 100 000 € au profit de l'Institut Lumière dans le cadre de la 3° édition du festival du cinéma qui se déroulera du 3 au 9 octobre 2011,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Institut Lumière définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 314 - opération n° 939, selon l'échéancier suivant :

- 935 000 € en 2011,

- 165 000 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.